

Le 30 avril 2024

Par SDÉ seulement

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec), H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption de huit normes de fiabilité liées à l'établissement des limites d'exploitation du réseau (SOL) - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4229-2023
Notre référence : LTG07275

Chère consœur,

Suivant les dépôts des réponses à la demande de renseignements n°3, le Coordonnateur fait par la présente certains suivis au dossier.

Le Coordonnateur dépose la pièce **HQCF-2, document 2.1** qu'il avait omis de déposer le 31 août 2023, soit les versions anglaises en suivi de modifications de l'ensemble des normes au dossier. Il dépose de plus la pièce révisée **HQCF-2, document 1.1**, soit les versions françaises de l'ensemble des normes au dossier, qui incorpore toutes les modifications, puisque certaines modifications n'apparaissaient pas dans la pièce au dossier.

Le Coordonnateur indique par ailleurs que les différentes couleurs de suivi de modifications dans les normes sont issues de la programmation du logiciel *Word* avec lequel les représentants travaillent. Les couleurs semblent varier en fonction notamment du moment des changements et de l'auteur, mais le Coordonnateur n'a pas de contrôle sur le choix de ces couleurs. La présence de marque de suivi en différentes couleurs ne signifie par ailleurs rien et ne change rien. L'important étant que les suivis soient visibles, ce qui est le cas. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, pour un même document, les couleurs apparaissant sur un ordinateur peuvent varier en fonction du détenteur du logiciel et de la programmation qu'il a effectuée de son logiciel *Word*.

Le Coordonnateur dépose également une version révisée de son complément de preuve, comme pièce révisée **HQCF-3, document 1**, ainsi que la liste des pièces à jour.

Finalement, dans sa lettre du 3 avril dernier, la Régie indiquait ce qui suit :

[...] la Régie note que le tableau « Version History » dans les textes initiaux de la version anglaise de la norme IRO-008-3 ainsi que de la version anglaise en suivi des modifications (B-0010 et B-0011 respectivement) ne sont pas cohérents.

Le Coordonnateur souligne qu'il existe effectivement des différences entre les pièces B-0010 et B-0011, mais celles-ci ne sont pas le signe d'une incohérence et ces pièces ne doivent pas être corrigées. Les pièces B-0010 et B-0011 reflètent adéquatement la documentation de la *North American Electric Reliability Corporation* (la « **NERC** ») et les étapes du processus d'adoption des normes par celle-ci.

En effet, les versions anglaises des normes en suivi de modifications, produites par la NERC, sont créées avant d'être envoyées à la *Federal Energy Regulatory Commission* (la « **FERC** ») pour approbation, d'où la mention qu'on y voit dans la version en suivi de modifications¹. Suivant l'approbation par la FERC, la NERC ne procède pas à créer un nouveau document en suivi des modifications, une telle étape serait inutile puisque le processus d'adoption et d'approbation est dûment complété. La NERC ne fait que produire le document qui contient la version finale de la norme, sans suivi de modification, lequel est nécessairement postérieur à l'approbation par la FERC². C'est ce qui explique pourquoi la section « *Version History* » est différente dans les versions anglaises en mode suivi et en mode final. Il n'y a ainsi pas lieu de modifier les pièces B-0010 et B-0011.

Cette situation est par ailleurs vraie pour les versions anglaises de l'ensemble des normes de fiabilité SOL. Ces différences entre les versions anglaises et les versions anglaises en suivi de modification n'apparaissent donc pas uniquement dans la norme IRO-008-3, mais se reflètent dans l'ensemble des normes déposées au présent dossier, et ce, sans créer d'enjeu notamment de cohérence.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC/

p.j.

¹ Pièce [B-0010](#), en suivi de modifications : « 5- TBD-Adopted by Board of Trustees-Revisions ».

² Pièce [B-0011](#), sans marque de suivi : « 5-May 13, 2021-Adopted by Board of Trustees-Revisions / 5-March 4, 2022-FERC issued Letter Order approving FAC-0035.Docket No. RD22-2-000 / 5-March 4, 2022-Effective Date-4/1/2024 »